



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 5 septembre 2021.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SECURITE ROUTIERE

Nomination d'un ambassadeur de la prévention routière pour les deux-roues motorisés dans le Cantal.

A l'occasion du rallye motocycliste organisé par l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie (EDSR) ce dimanche 5 septembre 2021, Serge Castel, préfet du Cantal, présente le major Eric Barten, qui vient d'être nommé chargé de mission deux-roues motorisés, communément appelé "Monsieur Moto".

Nommé depuis le 1er juillet dernier à cette fonction par le préfet, le major Eric Barten est gendarme à l'Escadron Départemental de Sécurité Routière du Cantal depuis 2017. Il a auparavant exercé dans des brigades motocyclistes dans le Cantal, le Puy-de-Dôme et dans le Pas-de-Calais, et occupe depuis 2005 la fonction d'intervenant départemental de sécurité routière.

Le major Barten a notamment pour mission d'être l'interlocuteur privilégié des usagers de deux-roues motorisés et le relai local de la politique nationale en matière de sécurité de ces usagers. Il effectuera des missions de prévention de sensibilisation et d'animation auprès des jeunes, motards et cyclomotoristes.

Il devra également développer les partenariats avec les différents intervenants de la communauté deux-roues motorisés (associations d'usagers, revendeurs, moto-écoles, moto-clubs, etc...). Il participera au réseau national et régional des chargés de mission départementaux et enrichira les prestations des services de l'Etat en matière d'étude et de conseil sur cette thématique.

Les deux-roues motorisés, qui font partie des usagers de la route particulièrement vulnérables, sont identifiés comme l'une des cinq priorités du plan départemental d'actions de sécurité routière dans le Cantal, qui mobilise chaque année des crédits de l'Etat pour soutenir des actions de prévention.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Ces actions et ces message de prévention sont d'autant plus importants, alors que dans le département, on observe une tendance à la hausse des accidents de deux-roues motorisés ces derniers mois.

Pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021, le nombre d'accidents impliquant des deux-roues dans le Cantal a augmenté, avec 24% d'accidents impliquant un deux-roues, contre 21% en 2020. Sur les 4 personnes décédées dans des accidents de la route du 01/01/2021 au 31/08/2021, trois étaient conducteurs de deux-roues motorisés, soit une hausse de 50 % par rapport à la même période 2020.

Cette évolution suit plus globalement la tendance à la hausse de l'accidentologie dans le département, avec, au 31 juillet 2021, 17 accidents de plus que sur la même période 2020 (66 accidents contre 49), et 15 blessés de plus (74 blessés contre 59).*

Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer notre vigilance sur les routes, afin d'éviter de nouveaux drames.

Rappel : quelques conseils utiles aux deux-roues motorisés

Il est indispensable d'avoir des équipements de sécurité adaptés (casque, équipement textile, gilet réfléchissant) et de bien vérifier son véhicule avant un trajet (contrôle visuel, tension de chaîne, niveaux, freins et éclairages). La fatigue étant un facteur important d'accident, le conducteur doit s'assurer d'être en bonne forme avant de prendre la route et respecter les temps de pause.

** Chiffres provisoires, sous réserve de consolidation*